

DECISION DU MAIRE DCS_15_09_25
Tarifs municipaux : activités extra-scolaires et périscolaires (modification de l'article 3 de la décision DCS_12_07_25)

Mairie d'Issou
Canton de Limay
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-1 et L.1111-2 relatifs à la libre administration des communes par les conseils élus,
Vu les articles L. 2122-21, L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2122-24 du même code et relatifs aux pouvoirs du Maire,
Vu la délibération du Conseil municipal n°D_016_05_2020 en date du 23 mai 2020, donnant délégation de pouvoirs à M. le Maire, révisée par les délibérations n°D_003_02_24 du 26 février 2024 et D_023_06_24 du 24 juin 2024,
Vu la décision n°DCS12_07_25 relative aux tarifs municipaux, et notamment son article 3,
Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs des accueils périscolaires et extra-scolaires afin de prendre en compte la hausse de l'inflation sur l'année 2024 qui est de 2%,

DECIDE

Article 1 : de remplacer l'article 3 de la décision n°DCS_12_07_25 susvisée par l'article 2 de la présente décision.

Article 2 : De dire que les tarifs extra-scolaires et périscolaires s'établissent comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Accueil périscolaire

Quotient familial	Accueil périscolaire matin	Accueil périscolaire soir
1	1,29	2,17
2	1,55	2,65
3	2,34	3,42
4	3,22	4,45
5	3,27	4,50
6	3,34	4,55
7	3,41	4,62
8	3,45	4,67
Extra-muros	3,45	4,67

Accueil périscolaire du mercredi et extra-scolaire

Quotient familial	Mercredi & vacances scolaires avec repas	Mercredi et vacances scolaires sans repas
1	7,24	4,07
2	8,27	5,05
3	10,32	7,00
4	12,29	8,85
5	12,40	8,91
6	12,51	8,97
7	12,62	9,03
8	12,72	9,08
Extra-muros	26,78	22,42

REÇU EN PREFECTURE

le 11/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- Au Service de Gestion Comptable de MANTES LA JOLIE,
- A Monsieur le Préfet des Yvelines

Issou, le 1er septembre 2025



Le Maire,

Lionel GIRAUD

REÇU EN PREFECTURE

le 11/09/2025

Application agréée ELequalite.com

21_DA-078-217803147-20250901-DC5_015_09_